

## MENTION DE LA CONVOCACTION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 14 janvier 2022.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 20 janvier 2022, à 19 heures.

Le Maire,  
Georges MORISON.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt et deux,
En exercice : 15	le 20 janvier à 19 heures,
Présents : 12	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 13	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Moulin, sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

**PRESENTS** : M. Georges MORISON, Maire, MM. Jean-François GAGNAIRE, Patrick TOURNEBISE, Jean-Yves MICARD et Mme Sonia GATALETA, Adjointes, Jérôme ARSAC, Hervé BOINON, Alexis COL, Maurice FOUGEROUSE, Bernard GUILLOT, et Mmes (Morgane CUERQ), Véronique DUVERT et Lucette VALENTINO.

**REPRESENTES** : Daniel ROCHETTE (procuration à Jean-Yves MICARD).

**ABSENTS** : Paul FOUGEROUSE.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Patrick TOURNEBISE, en qualité de secrétaire de séance.

### **Objet : ASA de La Sauvetat – Dissolution et reprise distribution d'eau par la Commune.**

Monsieur le Maire fait part de la dissolution de L'ASA de La Sauvetat suite à la démission de Monsieur Jean-Claude SABATIER.

Cette ASA (Association Syndicale Autorisée) s'occupait de la gestion de l'eau potable pour l'ensemble du village de La Sauvetat.

Lors de sa dernière assemblée générale, des échanges ont eu lieu entre les membres de l'ASA (aucun membre ne souhaite poursuivre la gestion de l'ASA) et les représentants de la Commune et d'un commun accord ont envisagé et accepté la possibilité que la gestion du réseau d'eau soit assurée par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intégration de la gestion du réseau d'eau de l'ASA de la Sauvetat et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de la présente.

### **Objet : Remboursement de frais à un conseiller.**

Suite à la demande d'achat de sachet papillotes et de Bolduc pour les colis de Noël, Madame Morgane GUILLOT née CUERQ, membre du conseil municipal, s'est chargée de cet achat et nous devons lui rembourser cette avance.

Le montant de cet achat fait chez le fournisseur METRO est de 43€65 (facture à l'appui).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des votants (Mme GUILLOT absente au moment du vote), autorise Monsieur le Maire à rembourser les 43€65 à Mme Morgane GUILLOT et à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente.

*Arrivée de Mme Morgane CUERQ en cours de séance.*

### **Objet : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention du Collège de Saint-Anthème pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Normandie du 07 au 10 mars 2022 et pour une tournée dans plusieurs villes (Saint-Anthème, La Chaise Dieu, Saint-Dier-d'Auvergne et Ambert) pour les élèves participant à l'atelier théâtre du Collège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à Monsieur le Maire de verser :

- ❖ 540€ pour le voyage pédagogique en Angleterre (60€ par élève résident sur Saint-Anthème)
- ❖ 350 € de subvention pour permettre la prise en charge d'un des déplacements de la tournée théâtrale,
- ❖ 350€ de subvention pour le projet Pixel.

- demande à Monsieur le Maire d'inscrire ces montants au budget 2022 et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**Objet : Attribution d'aides à l'habitat dans le cadre de l'OPAH-RU.**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Anthème a mise en place un dispositif d'OPAH-RU et a actée, par délibération datée du 26 Novembre 2020 la participation de la commune à hauteur de 7400 € / an pour l'abondement des travaux éligibles en complément de l'aide attribuée par l'ANAH.

Propriétaires concernés par l'octroi de subvention :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Subvention commune
MASSON Jacky 4, Imp. du Château	Economie d'énergie	27 642€	16 586€	1 000€
MACHABERT Angélique Place de l'aubépin	Travaux lourds Prime primo-accession	66 823€	29 500€	2 500€ 1 000€
GIRAUD Joannès 1, route de St-Bonnet	Travaux autonomie de la personne	9 990€	4 995€	499,52€
BOINON Hervé 21 Route de Montbrison	Travaux lourds Chaudière bois	76 570€ 18 164€		3 829€ 500€

M. Masson Jacky a reçu une subvention de l'ANAH (en annexe) de **16 585 €** pour des travaux de rénovation énergétique pour un montant de travaux éligibles de **27 642 € HT**.  
A ce titre, la participation de la commune est prévue à **1000 €**.

Le conseil municipal après avoir délibéré, (à la majorité des votants, Monsieur BOINON concerné par une demande d'aide ne prend pas part au vote) décide :

- d'attribuer la subvention de 1 000 € à M. Masson Jacky ;
- d'attribuer la subvention de 3 500 € à Mme Machabert Angélique ;
- d'attribuer la subvention de 499,25€ à M. Giraud Joannès ;
- d'attribuer la subvention de 1000 € à M. Boinon Hervé ;

- demande à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Georges MORISON.

